

Rapport

sur le Prix et la Qualité de Service

Année 2023



*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service public de l'eau potable	3
1.1.	Organisation administrative du service.....	3
1.2.	Estimation de la population desservie	3
1.3.	Conditions d'exploitation du service	3
1.4.	Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.5.	Convention d'import ou d'export.....	4
1.6.	Ressource en eau.....	4
1.7.	Nombre d'abonnements	5
1.8.	Volumes vendus sur la période de relève	5
1.9.	Longueur du réseau.....	6
2.	Tarification et recettes du service public de l'eau potable	6
2.1.	Tarification.....	6
2.2.	Prix du service de l'eau Potable	6
2.3.	Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Loire Bretagne	7
2.4.	Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Seine Normandie	8
2.5.	Tarif de vente en gros.....	8
2.6.	Recette d'exploitation	9
3.	Indicateur de performance du service de l'eau potable	10
3.1.	Qualité de l'eau	10
3.1.1.	Paramètre d'intérêt sanitaire (limite de qualité)	10
3.1.2.	Paramètre indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)	10
3.2.	protection des ressources	11
3.3.	Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	11
3.4.	Performance du réseau	13
3.5.	Renouvellement des réseaux	15
4.	Financement des investissements du service de l'eau potable	16
4.1.	Renouvellement des réseaux	16
4.2.	Branchements en plomb	17
4.3.	Etat de la dette	17
4.4.	Amortissements	17

1. Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1.1. Organisation administrative du service

Le S.I.A.E.P. de la BOURGOGNE NIVERNAISE, créé au 1^{er} janvier 2018, regroupe les communes de BILLY-SUR-OISY, BREUGNON, BULCY, CORVOL-L'ORGUEILLEUX, COULOUTRE, COURCELLES, CUNCY-LES-VARZY, DONZY, GARCHY, LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE, MENESTREAU, MENU, NARCY, OISY, OUDAN, PERROY, POUSSEAUX, POUILLY/LOIRE, SAINT-ANDELAIN, SAINT-LAURENT-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN/NOHAIN, SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-PIERRE-DU-MONT, SAINTE COLOMBE DES BOIS, SUILLY-LA-TOUR, SURGY, TRACY/LOIRE, TRUCY-L'ORGUEILLEUX, VARENNES-LES-NARCY, VARZY, VIELMANAY et VILLIERS-LE-SEC.

1.2 Estimation de la population desservie

11 681 Habitants hors résidences secondaires (source INSEEE)

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues issues des stations de traitement

1.5. Convention d'import ou d'export

Convention	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	Commune de POUILLY/LOIRE	1955	Durée du syndicat
Convention d'Export Permanent	SIAEP DES VAUX DU BEUVRON (CHEVANNES CHANGY)	2010	15
Convention d'Export Permanent	SIAEPA DE LA REGION DE PREMERY (BOURRAS)+ BOUQUETTES et CRISENONS sur OUDAN	1992	20 reconductible
Convention d'import Permanent	Commune de de Clamecy (pour Hameau de la Forêt, commune de Surgy et hameau de Sambrèves, commune de Oisy)	2023	1 an

1.6. Ressource en eau

- Points de prélèvement et volumes produits sur l'année civile

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Volume Autorisé [m³/j]	Volume journalier moyen 2023 [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation
Captage de Corbelin LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE Prélèvement en nappe souterraine karstique	3 000	3 000	1 111	411 185	405 652	-1,35 %
Puits des Baudions CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 500	1 000	159	62 163	58 139	-6,47 %
Puits de Dordres CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	200	500	51	17 527	18 545	+5,81 %
Captage des Girarmes n° 1 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	920	700	187	126 164	68 337	-45,83 %
Captage des Girarmes n°2 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	1 800	1000	546	164 429	199 265	+21,19 %
Captage de Saint-Jean NARCY Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 200	1 300	583	208 642	212 652	+1,92 %
Captage du Gour aux Rabions PERROY Prélèvement en nappe souterraine karstique	900	1 000	417	143 576	152 296	+6,07 %
Captage de la Fontaine d'Antan DONZY Prélèvement en nappe souterraine karstique	600	600	50	42 992	18 086	-57,93 %
Captage d'Andryes SURGY Prélèvement en nappe souterraine karstique	750	300	109	35 656	39 852	+11,77 %
Captage de Villarnault SAINTE COLOMBE Prélèvement en nappe souterraine karstique			50	15 003	18 156	+21,02 %
Captage des Bassots COULOUTRE Prélèvement en nappe souterraine karstique			69	29 911	25 133	-15,57 %
Total produit [m³]				1 257 248	1 216 133	-3,27 %

- Importation d'eau sur la période de relè

Import depuis	Destination	Importé en 2022 (m³)	Importé en 2023 (m³)	Variation
Commune de Clamecy	Commune de Oisy	1 687	1 733	+2,73 %
Commune de Clamecy	Commune de Surgy	11 968	10 663	-10,90 %
Total des importations (m³)		13 655	12 396	+9,22 %

- Exportation d'eau sur la période de relè

Export depuis	Destination	Exporté en 2022 (m³)	Exporté en 2023 (m³)	Variation
Girarmes	Commune de Pouilly sur Loire	1 776	16 582	+833,67 %
Corbelin	SIAEP des vaux du Beuvron	77 150	82 504	+6,94 %
Corbelin	SIAEP de Prémery	6 950	10 148	+46,01 %
Total des exportations (m³)		85 876	109 234	+27,20 %

- *Total des volumes mis en distribution sur la période de relèvement*

Ressources	2022 (m ³)	% de la ressource	2023 (m ³)	% de la ressource	Variation
(1) Volumes produits	1 239 913		1 236 623		-0,27 %
(2) Exportation	85 876		109 234		+27,20 %
(3) Volumes propre mis en distribution : (1)-(2)	1 154 037	98,83	1 127 389	98,91 %	-2,31 %
(4) Importations	13 655	1,17 %	12 396	1,09 %	-9,22 %
Total Volume mis en distribution : (3) + (4)	1 167 692	100 %	1 139 785	100 %	-2,39 %

1.7. Nombre d'abonnements

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	8 766	8 761	-0,06 %
Nombre d'abonnements non domestiques	359	357	-0,56 %
Nombre total d'abonnements	9 125	9 118	-0,08 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des Abonnés*

Abonnements	GIRARMES	MAZOU	VARZY	DONZY	SURGY – POUSSEAUX	STE COLLOMBE	COULOUTRE
Nombre d'abonnés domestiques	2 123	1 324	3 310	1 227	453	121	203
Nombre d'abonnés non domestiques	18	23	278	16	16	6	0
Total	2 148	1 337	3 574	1 251	464	129	204

1.8. Volumes vendus sur la période de relèvement

Volumes [m ³]	2022	2023	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	661 473	684 103	+3,42 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	61 578	77 512	+25,88 %
Volume total vendu aux abonnés	723 051	761 615	+5,33 %

En 2023, la consommation moyenne par abonnement domestique est de 78,09 m³. La consommation moyenne par abonnement non domestique est de 217,12 m³. La consommation moyenne de l'ensemble des abonnements est de 83,53 m³.

1.9. Longueur du réseau

	2022	2023	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	732	732	0 %

2 Tarification et recettes du service public de l'eau potable

21. Tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
18/12/18	Tarifs de vente de l'eau 2019, 2020, 2021 et 2022
19/12/22	Tarifs de vente de l'eau 2023

Tous les abonnés du SIAEP ont payé en 2023 leurs abonnements ainsi que leurs consommations au même prix.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

22 Prix du service de l'eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Le syndicat de la Bourgogne Nivernaise est à cheval sur l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Redevance pollution Agence de l'eau Loire-Bretagne : 0.23 €
Redevance pollution Agence de l'eau Seine-Normandie : 0.22 €

2.3. Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Loire Bretagne

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	69,55 €	69,55 €	0,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ an)	Tranche 1 (0 - 1 000 m ³)	1,633 €	1,633 €	0,00 %
	Tranche 2 (> 1 000 m ³)	1,265 €	1,265 €	0,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,23 €	0,00 %
	TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composante de la facturation d'un usager de 120 m³

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	69,55 €	69,55 €	0,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m ³)	120 m ³	195.96 €	195.96 €	0,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00 %
	TVA	16,12 €	16,12 €	0,00 %
Total [€ TTC]		309,23 €	309,23 €	+0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2,58 €/m³

2.4. Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Seine Normandie

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	69,55 €	69,55 €	0,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ an)	Tranche 1 (0 - 1 000 m ³)	1,633 €	1,633 €	0,00 %
	Tranche 2 (> 1 000 m ³)	1,265 €	1,265 €	0,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	0,22 €	0,22 €	0,00 %
	TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composante de la facturation d'un usager de 120 m³

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	69,55 €	69,55 €	0,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m ³)	120 m ³	195,96 €	195,96 €	0,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0,00 %
	TVA	16,06 €	16,06 €	0,00 %
Total [€ TTC]		307,97 €	307,97 €	+0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2,57 €/m³

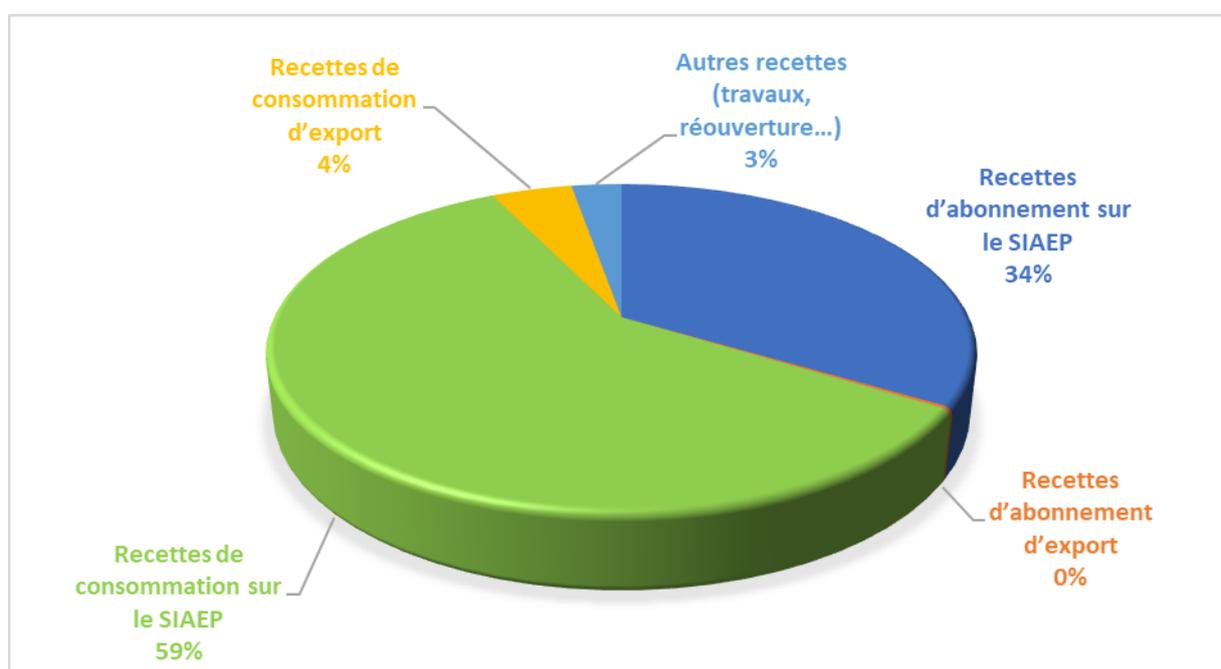
2.5. Tarif de vente en gros

Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Siaep Vaux du Beuvron	700,68	940,06	+34,16 %
	Siaepa Prémery	883,83	883,83	+0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Siaep du Vaux Beuvron	0,5209	0,7119	+36,67 %
	Siaepa Prémery	1,42	1,633	+15 %
	Pouilly/Loire	1,035	1,1906	+15 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

2.6. Recette d'exploitation

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes d'abonnement sur le SIAEP	404 860,07 €	636 476,91 €	+57,21 %
Recette d'abonnement d'export	2 468,34 €	4 236 €	+71,61 %
Total recette abonnement	407 328,41 €	640 712,91 €	+57,30 %
Recettes de consommation sur le SIAEP	1 007 158,53 €	1 117 335,94 €	+10,94 %
Recettes de consommation d'export	53 579,48 €	83 976,49 €	+56,73%
Total recettes consommation	1 060 738,01 €	1 201 312,43 €	+13,25%
Autres recettes (travaux, réouverture...)	38 265,54 €	52 002,46 €	35,90 %
Total recettes	1 506 331,96 €	1 894 027,8 €	+25,74%



3. Indicateur de performance du service de l'eau potable

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Résultats du contrôle réglementaire :

3.1.1. Paramètre d'intérêt sanitaire (limite de qualité)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conforme	% de conformité
Conformité bactériologique	89	0	100 %
Conformité physico-chimique	124	12	90,32%

Non-conformité :

- Mazou : Dépassement du paramètre nitrate suite au lessivage lié aux précipitations d'automne
- Perroy : Dépassement récurrent du paramètre Chlorothalonil R471811. Dépassement des paramètres Flufenacet, Méthaldéhyde, de la concentration total en pesticides et nitrate le 08/11/2023 suite au lessivage lié aux précipitations d'automne
- Donzy : Dépassement des paramètres Chlorothalonil R471811 et nitrates le 08/11/2023 suite au lessivage lié aux précipitations d'automne
- Girarmes : Dépassement récurrent du paramètre terbumétodesetyl. Le Charbon actif en grain du filtre N°2 a été renouvelé en juin 2023. Aucune non-conformité de ce paramètre n'a été mis en évidence depuis.
- Surgy la Forêt : L'eau distribuée via cette unité de distribution est fournie par la commune de Clamecy, nous ne maîtrisons pas le traitement. Dépassement récurrent du paramètre Chlorothalonil R471811.
-

La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil et chloridazone (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence leur présence dans l'eau distribuée de chlorothalonil R471811, mais les concentrations retrouvées restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter la consommation, déclassant cet indicateur de qualité. Le suivi de ces molécules est maintenu dans le contrôle sanitaire : des nouvelles données scientifiques devraient être disponibles en 2024, permettant ainsi une réévaluation, par l'ANSES, de l'expertise sanitaire sur la toxicité de ce paramètre

3.1.2. Paramètre indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non satisfaisants	% de respect des références qualités
Conformité bactériologique	89	0	100 %
Conformité physico-chimique	124	10	91,94 %

Non-conformité :

- Perroy : Dépassement des paramètres en Ammonium le 16/08/2023 et en Carbone organique total le 08/11/2023
- Donzy : dépassement des paramètres équilibre calcocarbonique le 8/11/2023 et turbidité le 02/03/2023
- Les Baudions : dépassement des paramètres équilibre calcocarbonique et turbidité le 30/01/2023
- Corbelin : Dépassement des paramètres Fer total et Turbidité néphélogométrique le 06/06/2023. Le prélèvement a été effectué sur un point de distribution d'un réseau privé situé très loin de notre point de livraison. De plus, le robinet sur lequel le prélèvement a été effectué est très peu utilisé. Ces résultats non conformes sont la conséquence de la vétusté du réseau privé sur lequel le prélèvement a été effectué et est non représentatif de la qualité de l'eau distribuée sur notre réseau. Le recontrôle effectué le 21/06/2023 est conforme sans qu'aucune mesure correctrice n'ait été réalisée par notre SIAEP autre que la purge du réseau privé.
- Surgy la Forêt : L'eau distribuée via cette unité de distribution est fournie par la commune de Clamecy, nous ne maîtrisons pas le traitement. Dépassement du paramètre Fer total le 21/02/2023.

Les dépassement de référence de qualité n'entraînent pas une non-conformité du prélèvement

3.2 protection des ressources

Déclarations d'utilités publiques réalisées pour les ressources du syndicat
Arrêtés Préfectoraux pris et mis en œuvre

⇒ Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80 %

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

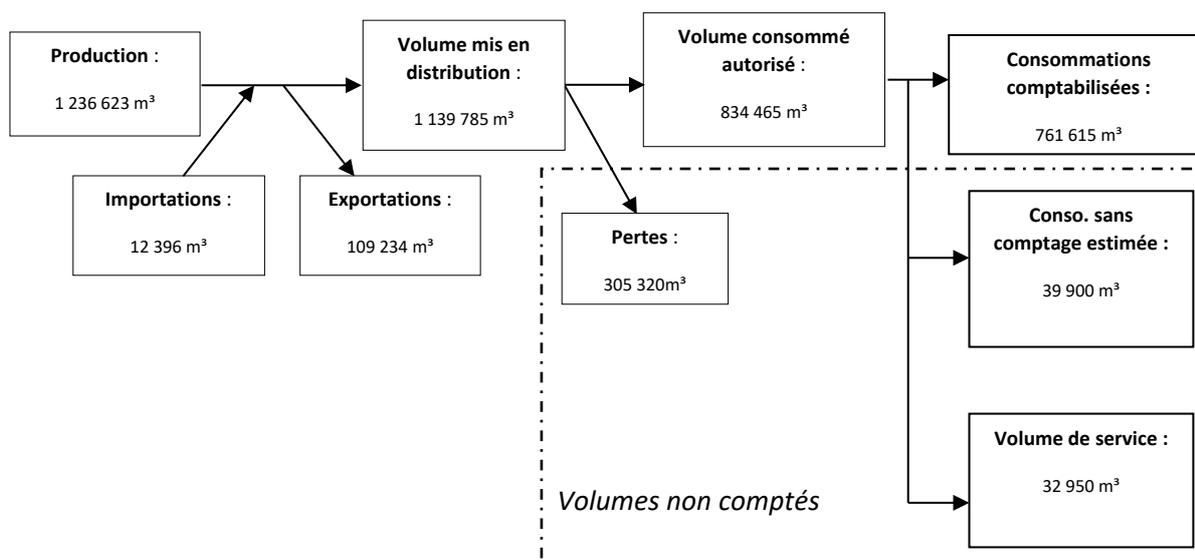
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompes...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

		points obtenus
0	absence de plan des réseaux ou plan incomplet	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan du réseau mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captages, stations, réservoirs) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs)	<input checked="" type="checkbox"/> 10
+ 5	Définition d'une procédure de mise à jour des plans au moins annuelle (travaux, précisions topographiques acquises lors de ces travaux en application de l'art. R.554-34 du Code de l'Environnement) et mise à jour de l'inventaire s'il existe	<input checked="" type="checkbox"/> 5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avec que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		15
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, de la précision cartographique, et au moins pour 50 % du réseau, des informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons	<input checked="" type="checkbox"/> 10
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 60% au moins du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 70% au moins du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 80% au moins du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 90% au moins du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 95% au moins du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 10	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 50 % du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 10
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 60 % du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 70 % du réseau	<input checked="" type="checkbox"/> 1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 80 % du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 90 % du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 95 % du réseau	<input type="checkbox"/>
Un minimum de 40 points doit être obtenu avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		40
+ 10	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) ainsi que des éventuelles servitudes	<input checked="" type="checkbox"/> 10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et de distribution	<input checked="" type="checkbox"/> 10
+ 10	Les plans de réseaux mentionnent la localisation des branchements	<input type="checkbox"/>
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	<input checked="" type="checkbox"/> 10

+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à la suite	<input checked="" type="checkbox"/>	10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	<input checked="" type="checkbox"/>	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	<input checked="" type="checkbox"/>	10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux	<input checked="" type="checkbox"/>	10
120	TOTAL		105

3.4. Performance du réseau



Les consommations sans comptage sont estimées à 39 900 m³ (Essais poteaux incendies, usages divers des poteaux incendies...).

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 32 950 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	81,13	70,70	74,28	71,51	75,56

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / 365 x longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,23	1,94	1,69	2,19	1,45

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / 365 x longueur du réseau hors branchements

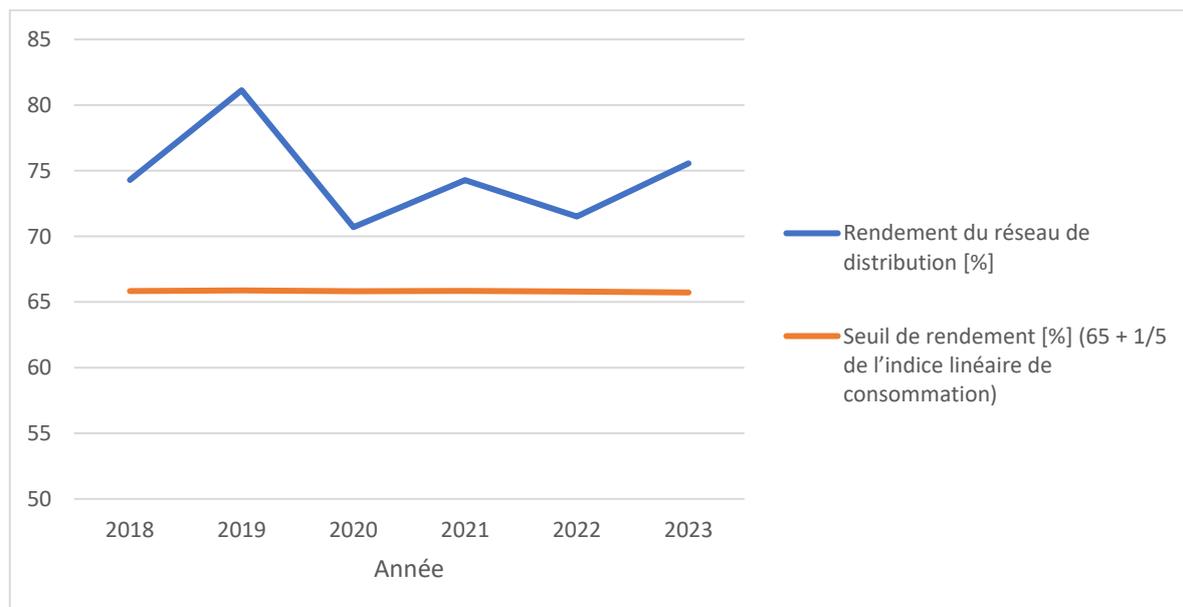
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,03	1,70	1,75	1,76	1,17

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations+ estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4.44	4.11	4,22	4,42	3,63
Seuil de rendement [%] (65 + 1/5 de l'indice linéaire de consommation)	65,88	65,82	65.84	65.88	65,73

Le **rendement seuil** est réglementairement fixé à 85%. Si cette valeur n'est pas atteinte par le service alors le **rendement seuil** est fixé à la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'**indice linéaire de consommation**.



Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

3.5. Renouvellement des réseaux

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	2,59	1,248	2,648	1,145	1,529

4. Financement des investissements du service de l'eau potable

4.1. Renouvellement des réseaux

Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions perçues (€ HT)
Etude BAC Corbelin (solde subvention AESN)		1 502,00 €
Schéma directeur eau potable VARZY (solde subvention AESN)		6 275,00 €
Pose compteurs sectorisation Tracy sur Loire et St Quentin sur Nohain	22 250,00 €	15 575,00 €
Renouvellement réseau tranche 2021	35 419,95 €	40 635,22 €
Renouvellement conduite bourg Ste Colombe	117 622,00 €	
Renouvellement conduites et branchements Grande rue à Menou	63 167,70 €	29 875,00 €
Amélioration traitement station St Jean	395 787,55 €	48 527,70 €
Renouvellement réseaux tranche 2023 (extensions Ste Colombe et La Pougé)	37 913,70 €	
Travaux hors programmes	25 611,27 €	
Renouvellement réseau et branchements plomb aux Davions (St Pierre du Mont) et au Hameau de Fondelin (Billy sur Oisy)		12 568,03 €
TOTAL	697 772,17 €	154 957,95 €

4.2. Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombres de branchements plomb changés dans l'année	111	22	2	5	0
Nombres de branchements en plomb restants au 31/12/2021	452	430	428	423	423

4.3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2023	761 646,25 €
Remboursements au cours de l'exercice 2023	114 822,98 €
dont en intérêts	21 541,90 €
dont en capital	93 281,08 €

Durée d'extinction de la dette : 8 ans

4.4. Amortissements

Biens	510 000,08 €
Subventions	103 715,70 €